



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANTARIUS OBLI 1-3 ANS

Code ISIN : (C) FR0007068994

OPCVM de droit français géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à ANTARIUS OBLI 1-3 ANS, vous accédez à un placement principalement investi dans des produits de taux libellés en euro émis par tous types d'émetteurs. Votre fonds est un fonds nourricier, ce qui signifie qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence en parts N de son FCP maître ETOILE OBLI 1-3 ANS et, accessoirement en liquidités. Son objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence après déduction des frais courants. L'indicateur de référence est le Barclays Euro Aggregate 1-3 ans (coupons nets réinvestis). Cet indice, libellé en euro, est représentatif des obligations émises en euro par des émetteurs de toutes nationalités et de maturités comprises entre 1 et 3 ans. Par ailleurs, bien qu'investi en quasi-totalité dans son FCP maître, il peut mettre en œuvre sa propre stratégie d'investissement visant à couvrir partiellement l'exposition au risque de taux induite par le FCP maître. Ainsi, le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme de produit de taux à titre de couverture afin de gérer le risque de taux d'intérêt de votre fonds dans sa propre fourchette de sensibilité, comprise entre 0 et +2 (contre une sensibilité pouvant aller de 0 à + 4 pour le FCP maître). L'objectif de gestion d'ANTARIUS OBLI 1-3 ANS est identique à celui de son FCP maître, mais sa performance peut être différente en raison de sa fourchette de sensibilité qui diffère de celle du FCP maître mais également de ses propres frais.

"Pour y parvenir, le gérant définit sa stratégie d'investissement selon l'environnement économique, l'analyse de la courbe des taux et des écarts de crédit entre émetteurs. Il la met en œuvre en sélectionnant des obligations et autres titres de créance, essentiellement libellés en euro, d'émetteurs souverains, publics ou privés de tous pays appartenant à l'OCDE et de toutes maturités. Les instruments de maturité inférieure à 3 ans représentent toutefois au minimum 60% de l'actif net.

Les actifs sont systématiquement couverts contre le risque de change.

L'exposition aux obligations à haut rendement et à risque élevé (émissions souveraines, publiques ou privées) ou non évaluées par une agence de notation est limitée à 10% maximum de l'actif net. Pour la sélection des titres, le gérant ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux appréciations des agences de notation financière, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur les analyses de crédit et de marché établies par Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion.

La sensibilité du fonds (mesure du rapport entre la variation de la valorisation du portefeuille et la variation de taux d'intérêt) est généralement comparable à celle de son indicateur de référence, mais peut lui être nettement inférieure en cas d'anticipation par le gérant d'une hausse tendancielle des taux. Dans tous les cas, elle est comprise entre 0 et +4.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés ou intégrant des dérivés) à titre de couverture et/ou d'exposition et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres."

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le résultat net du FCP et ses plus-values nettes réalisées sont intégralement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités appliquées par le distributeur.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations de la zone euro (souveraines, publiques ou privées) sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP maître sont décrites dans son prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,54 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

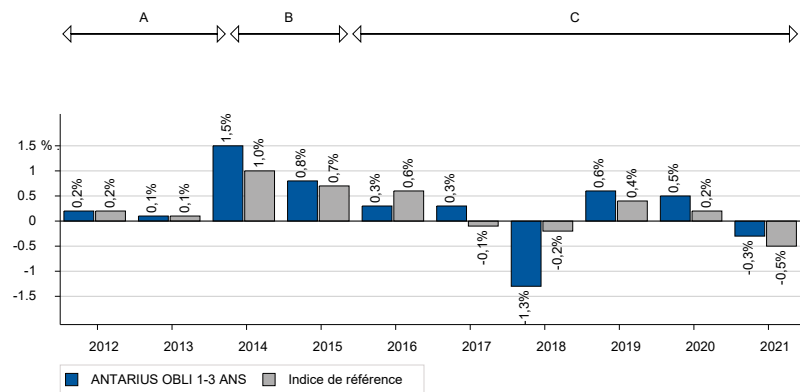
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Du fait de la transformation du Fonds en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE le 1er Juin 2017, les performances présentées avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 11 mars 2002.

La devise de référence est l'euro (EUR).

A : Durant cette période, le FCP était un fonds obligataire euro géré avec l'Eonia comme indicateur de référence.

B : Durant cette période, le FCP était un fonds nourricier géré avec le "FTSE MTS Euro Government Bond Index 1-3 ans" comme indicateur de référence.

C : Le 2 décembre 2015, le FCP a adopté la stratégie d'investissement actuellement mise en œuvre.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet <http://www.etoile-gestion.com>, et sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://www.etoile-gestion.com> et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ETOILE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 mai 2022.